



Mon employeur annule ma nuit de travail 3h avant l'embauche car c

Par **manx**, le **30/04/2016** à **12:08**

Bonjour,

Titulaire de mon poste d'aide soignante depuis 20 ans, je travaille de nuit en hôpital public. Les plannings sont établis à l'avance et sont figés tous les 15 du mois courant pour le mois suivant. Depuis peu, ma hiérarchie m'a téléphoné 3 h avant l'Embauche pour annuler ma nuit de travail! Ceci s'est reproduit à plusieurs reprises avec d'autres collègues. Sous prétexte d'une baisse d'activité dans un autre service, des collègues viennent en remplacement. En réalité, on m'impose ce repos en récupération d'heures supplémentaires. Puis je refuser ce type de fonctionnement qui ne me permet pas de programmer ma vie privée? Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **30/04/2016** à **14:14**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...